

MCBA **Procédure**
Recherche de site

1. *Clauses relatives à la procédure*

1.1.1 Introduction

L'Etat de Vaud, représenté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et le Département des infrastructures, relance la procédure d'évaluation pour le choix d'un site destiné au nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

1.1.2 Organisateur de la procédure :

Département des infrastructures. Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL). Division architecte cantonal

Alain Dayer, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne/Suisse, Tél. 021 316 73 84 ou 079 617 78 13, Fax 021 316 73 47, E-mail : alain.dayer@vd.ch, Adresse internet : www.vd.ch.

1.2 *Objet*

1.2.1 Programme de législature du Conseil d'Etat

Dans sa liste des mesures du programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif de réaliser le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) d'ici 2012.

1.2.2 Nom du projet

Procédure d'évaluation pour le choix d'un site sur le territoire vaudois destiné au nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

1.2.3 Description sommaire du projet

L'Etat de Vaud lance une démarche d'évaluation fondée sur des principes d'ouverture et de partenariat. L'enjeu pour le futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) est de lui trouver un site qui répond de manière adéquate à ses besoins en locaux et espaces, facile d'accès, disponible, représentatif, sans risques importants de procédures ou de coûts imprévisibles. Cette relance de procédure place sur pied d'égalité toutes les communes du Canton désirant s'inscrire et déposer un ou plusieurs dossiers.

2. *Conditions*

2.1 Conditions générales de participation :

Cette procédure d'évaluation pour le choix d'un site sur le territoire vaudois est ouverte :

- A toutes les communes du Canton
- A la société civile
- Aux particuliers.

Les dossiers des intéressés sont à remettre à l'Etat de Vaud par l'intermédiaire des autorités communales, à l'adresse indiquée au point 1.1.2

2.2 Inscription

Toutes les collectivités publiques et les personnes qui ont adressé, par courrier, à l'Etat de Vaud une proposition ou des propositions de sites seront retenues par le groupe d'évaluation.

Toutefois d'ici au 31 mars 2009, ultime délai, une pré-annonce ou une confirmation de l'intérêt de se porter candidat par l'intermédiaire de sa commune est attendue par l'organisateur, voir plus en détail le point 2.7.

2.3 Questions et réponses

- Les questions relatives à la procédure de relance pour l'évaluation d'un site peuvent être adressées à l'organisateur indiqué au point 1.1.2
- Toutefois il n'y aura pas d'échange de vue ou de présentation des propositions avec le groupe d'évaluation sauf si celui-ci l'estime nécessaire.

2.4 Critères de jugement par le groupe d'évaluation selon la méthode Albatros (www.eco-bau.ch)

Les dossiers de candidatures seront examinés au vu de leur contribution à l'image future du projet, à leurs qualités ainsi qu'à la prise en compte du développement durable, selon les critères suivants :

Les thèmes stratégiques :	Les critères :
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité - Relation avec les environs et attractivité du lieu - Qualité du site ou des bâtiments à réhabiliter
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures - Acceptabilité et risques d'opposition
Société	<ul style="list-style-type: none"> - Site et urbanisme - Collectivité - Identification au projet - Représentativité
Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Prix du terrain et de la construction - Economie publique - Soutien de la commune au projet
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts transports - Potentiel énergétique du site - Sol, paysage, nuisances

L'ordre des critères n'indique pas une hiérarchie.

Les thèmes, les critères, les sous-critères, pour la 1^{ère} phase, peuvent être téléchargés sur www.vd.ch

Le groupe d'évaluation se réserve le droit d'adapter les critères et sous-critères pour la 2^{ème} phase.

2.5 Besoins en locaux et espaces

Programme des locaux (±10%)

locaux	espaces	m2	total
salles d'exposition	expo permanente	1'500	3'000
	et temporaire vide d'étage 5m et 6,5m éclairage naturel ou artificiel	1'500	
espaces publics	accueil, café, boutique, conférence, ateliers pour enfants	1'000	1'000
surfaces internes	dépôts, bureaux, ateliers	2'300	2'300
total surfaces utiles (SU m2)			6'300
total surface de plancher (SP) m2			10'000
Volume selon norme SIA 416		m3	60'000

Surfaces extérieures

type	quantité	surface m2
places de parc, véhicules	100	2'500
places de parc deux roues	100	500
accès poids lourds		
total		3'000

Ces surfaces peuvent être combinées à des infrastructures existantes

2.6 Dossier

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Les éléments permettant au groupe d'évaluation d'analyser les qualités du site proposé eu égard aux critères énoncés sous le point 2.4, au cahier des charges du point 2.5 et aux exigences indiquées sous 2.7.

2.7 Remise des dossiers

A l'adresse de l'organisateur indiquée au chapitre 1.1.2

- Réception d'une lettre d'intérêt ou de confirmation de l'intérêt des communes pour la présentation d'un ou plusieurs sites, 31 mars 2009 à 17h00.
- Délai pour la remise des dossiers de candidatures : au plus tard le 30 juin 2009, avant 17 heures ou par envoi postal même date même heure, le cachet postal faisant foi.
- Exigences formelles pour la remise du dossier de candidature :
 - Le dossier, libre de présentation (2 A3 horizontales, uniquement recto et leur copie en pdf sur CD) comportera obligatoirement des informations sur la situation, plans, coupes, visuels nécessaires à la compréhension du site
 - Un descriptif de maximum 10 pages A4, en plus des coordonnées du ou des candidats avec mention d'une adresse électronique valide.
 - Un résumé sur une page A4

2.8 Périmètre retenu

- Territoire vaudois.

2.9 Nombre de candidats

- Libre
- Chaque dossier sera présenté par l'intermédiaire des autorités de la commune concernée.

2.10 *Calendrier de déroulement candidature pour le choix d'un site*

1^{ère} phase :

- 31 mars 2009, réception d'une lettre d'intérêt ou de confirmation de l'intérêt des communes pour la présentation d'un ou plusieurs sites
- 30 juin 2009 à 17h00, remise des dossiers de candidature par les communes intéressées
- Suivront à la fin de l'été :
 - soirée débat – bilan intermédiaire et vernissage pour l'exposition publique des différentes propositions de sites. Annonce sur le choix des 5 à 10 sites retenus pour analyses fines en vue du choix du futur site
 - 2^{ème} phase :
Le groupe d'évaluation émet, à l'intention du Conseil d'Etat, son rapport et sa recommandation pour le choix du site du futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

2.11 *Composition du groupe d'évaluation*

Présidence : M. Bernard Decrauzat
accompagné de représentants :

Canton Politiques, culture,
 architecture,
 développement territorial,
 patrimoine, mobilité,
 tourisme.

Villes – régions Représentants des
 communes

Société civile Milieu associatif,
 économie, culture

Mandataire

Le groupe d'évaluation se réserve le droit de faire appel à d'autres catégories d'experts, s'il le juge nécessaire.

2.12 *Recommandations du groupe d'évaluation*

La décision du groupe d'évaluation n'a pas force obligatoire pour le Conseil d'Etat ; celui-ci se réserve son appréciation définitive.

2.13 *Exposition et publication des résultats du groupe d'évaluation*

- Le rapport du groupe d'évaluation sera transmis à tous les participants.
- A la fin de la procédure, une exposition publique des 5 à 7 propositions retenues ainsi que les candidatures de la 1^{ère} phase sera organisée.

- Le lieu, le calendrier et l'horaire d'ouverture seront communiqués aux participants et à la presse en temps opportun, parallèlement à la publication dans la FAO-VD.

2.14 *Droit du candidat à une indemnité :*
Aucun.

2.15 *Règles concernant l'anonymat*

- la procédure n'est pas anonyme